Informations de base

1995/2115(COS) COS - Procédure sur un document stratégique (historique)	Procédure terminée
Modalités techniques du passage à l'EURO. Livre vert **Subject** 5.20.02 Monnaie unique, euro, zone euro	

Acteurs principaux

Parlement européen	**Commission au fond**	**Rapporteur(e)**	**Date de nomination**
	ECON Economique, monétaire et politique industrielle	RANDZIO-PLATH Christa (PSE)	15/06/1995
Conseil de l'Union européenne			

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
31/05/1995	Publication du document de base non-législatif	COM(1995)0333	Résumé
16/06/1995	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
09/10/1995	Vote en commission		Résumé
09/10/1995	Dépôt du rapport de la commission	A4-0238/1995	
24/10/1995	Débat en plénière		
25/10/1995	Fin de la procédure au Parlement		
20/11/1995	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	1995/2115(COS)
Type de procédure	COS - Procédure sur un document stratégique (historique)
Sous-type de procédure	Document stratégique de la Commission
Base juridique	Règlement du Parlement EP 148
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	ECON/4/06706

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B4-0558/1995	16/06/1995	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A4-0238/1995 JO C 308 20.11.1995, p. 0004	09/10/1995	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T4-0502/1995 JO C 308 20.11.1995, p. 0023-0054	25/10/1995	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(1995)0333	31/05/1995	Résumé

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
EESC	Comité économique et social: avis, rapport	CES1174/1995 JO C 018 22.01.1996, p. 0112	26/10/1995	Résumé

Modalités techniques du passage à l'EURO. Livre vert

1995/2115(COS) - 31/05/1995 - Document de base non législatif

Le Livre vert de la Commission sur les modalités de passage à la monnaie unique poursuit trois objectifs : - réduire les incertitudes qui entourent le passage à la monnaie unique, en présentant un scénario de référence; - sensibiliser les acteurs-clefs sur le travail qui reste à accomplir en dressant une liste exhaustive des problèmes techniques à résoudre et en proposant des solutions; - définir une stratégie de communication destinée à rallier le public à l'idée de la monnaie unique, et expliquer comment celle-ci sera introduite. La Commission affirme qu'avant la fin de ce siècle, l'Union européenne aura une monnaie forte et stable, conformément au voeu qu'ont exprimé ses peuples et ses dirigeants en ratifiant le traité sur l'Union européenne. Elle insiste par ailleurs sur les avantages de la monnaie unique : davantage de croissance et d'emplois; fonctionnement plus efficace du marché unique; simplification de la vie quotidienne pour les citoyens et les entreprises; une plus grande stabilité monétaire internationale; une souveraineté monétaire commune renforcée. - L'élément central du Livre vert est un scenario de référence en trois étapes, suggéré par la Commission: * Etape A (fin 1996 ou fin 1997): le Conseil européen décide de lancer la monnaie unique et désigne les pays qui prendront part à ce processus; * Etape B : 12 mois au plus tard après l'étape A, démarrage effectif de l'UEM, avec la fixation irrévocable des parités. Cette étape verrait la constitution d'une "masse critique" d'opérations financières en écus, autour d'une politique monétaire et de l'émission de nouveaux emprunts publics. Le véritable démarrage de l'union monétaire pourrait avoir lieu au plus tôt, fin 1997. Il interviendra au plus tard, de manière automatique, le 1.1.1999; y prendront part les Etats membres remplissant les conditions nécessaires en termes de convergence économique. * Etape C (avant 2001 ou avant 2002) : 3 ans au plus tard après l'étape B, achèvement de la phase de transition avec l'introduction rapide des pièces et billets en écus, le basculement général des moyens de paiement pour les opérateurs publics et privés et l'usage exclusif de l'Ecu. - Le Livre vert contient aussi une liste exhaustive des problèmes juridiques et techniques posés par l'introduction de la monnaie unique. Il examine les implications du passage à la monnaie unique pour: * les banques et autres établissements financiers; * les marchés financiers et les systèmes de paiement; * les entreprises; * les administrations; * les consommateurs; La Commission souligne la nécessité de garantir, par la voie législative, la continuité juridique des contrats après le passage à la monnaie unique, et propose d'engager des consultations à l'issue desquelles la Commission fera des propositions pour la mise en place, d'ici mars 1996, d'un cadre juridique au niveau communautaire. - Quant à la stratégie de communication en direction des citoyens, celle-ci devrait avoir un double objectif: * convaincre le public des avantages de la monnaie unique; * expliquer aux citoyens quelles seront pour eux les conséquences directes du basculement, de manière à dissiper leurs inquiétudes et à leur donner une vision claire de l'ensemble du processus. Pour développer cette stratégie, la Commission propose d'organiser à l'automne 1995 une table ronde réunissant l'IME, les Etats membres, le Parlement européen ainsi que les professionnels du secteur privé concernés. Sur la base des réactions au Livre vert, la Commission présentera, d'ici la fin de 1995, un plan d'action global pour l'introduction de la monnaie unique.

Modalités techniques du passage à l'EURO. Livre vert

1995/2115(COS) - 25/10/1995 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté le rapport de Mme Christa RANDZIO-PLATH (PSE, D) sur les modalités de passage à la monnaie unique. Estimant que l'Union monétaire contribue au développement de L'Union européenne et à sa propérirté, le rapport souligne comme postulat de départ le danger d'éclatement que comporterait pour le marché intérieur tout report ou remise en question de l'union monétaire. Il se félicite notamment de l'initiative de la Commission au travers son Livre vert et insite pour qu'une décision globale et claire intervienne lors du Sommet de Madrid, en décembre prochain, quant au calendrier et aux valeurs de référence du passage à IIIe phase. Il insiste tout partiulièrement pour éviter toute modification dans le calendrier fixé dans le TUE et maintient sa position (1997 au plus tôt ou au plus tard 1999). A cet égard, il met en garde les autorités nationales contre tout retard dû à une mauvaise appréciation des problèmes techniques ou juridiques pour justifier le report de l'union monétaire. Il examine ensuite tous les aspects du passage à la monnaie unique : - Sur l'acceptabilité par les citoyens: Pour que l'Union monétaire soit acceptée par les populations, la transition doit être simple et transparente. A cet égard, durant la phase B, un double affichage des prix, des salaires et factures serait nécessaire (en monnaie nationale et en ECUS) afin d'éviter également toute augmentation insidieuse des prix. Une campagne d'information devrait être organisée dès 1996 au niveau de l'UE intitulée "une Europe - une monnaie". Des tables rondes, associant tous les acteurs, devraient être organisées, à différents niveaux, afin que tous les problèmes soient abordés et que les solutions soient acceptées. - Sur la transparence du processus de préparation engagé par la Commission : Le Parlement demande à être pleinement associé aux préparatifs afin de gagner la confiance des populations et des marchés. - Sur le scénario et les pays participant à l'union monétaire: Le scénario de la "masse critique" (c'est-à-dire une proportion significative de transactions effectuée en monnaie unique) est, parmi les scénarios envisagés, le seul à être compatible avec le traité et techniquement réalisable. Il faut prendre des mesures pour permettre au plus grand nombre d'Etats d'y participer, ces mesures doivent contribuer tant au strict respect des critères de convergence qu'à susciter une croissance génératrice d'emplois. Le strict respect des critères par le plus grand nombre constitue le meilleur moyen pour éviter toute scission au sein de l'Union. En revanche, le respect de ces critères devrait renforcer l'intégration. Le scénario de transition doit être clair, précis, efficace, économique, irréversible et conçu de telle sorte que tout citoyen puisse comprendre comment s'opère les conversions et que tout risque de perturbations spéculatrices soit évité. - Sur le timing : La monnaie unique doit être introduite en trois phases, mais la phase de transition doit être limitée dans le temps : .La phase A débuterait le 01.01.1998 afin que la phase B (Système européen des banques centrales) débute le 01.01.1999, au plus tard ; .La phase B devrait durer 2 ans au maximum avec à partir du 01.01.1999 fixation irrévocable des taux de conversion et passageau paiement légal en ECUS ; .La durée de la phase C doit être ramenée au minimum nécessaire à l'échange matériel des signes monétaires, sans que cela excède quelques semaines (des périodes plus longues -2 à 3 mois- serait prévues pour certains groupes particuliers). - Sur les modalités techniques : Il est nécessaire d'établir, en temps utile, un règlement sur la monnaie unique ("loi monétaire") et que toutes les mesures légales et techniques nécessaires soient adoptées en temps opportun. Le Parlement demande notamment l'adoption d'une réglementation pour la définition du statut de la monnaie unique (par rapport aux monnaies nationales), l'introduction de l'ECU comme monnaie des Etats membres et de l'Union et comme moyen légal de paiement et la définition du statut légal des monnaies nationales. Le sommet de Madrid devra fixer le nom de la monnaie unique (le même dans tous les pays). Celle-ci devrait avoir une apparence unique et les préparatifs techniques devraient être accélérés. - Sur les liens entre pays "in" et "out" : Le Parlement se prononce pour le maintien du SME, avec la monnaie unique comme point de référence, avec les pays qui ne participeront pas dès le début à l'UEM. Des mécanismes devront être mis en place pour empêcher les réévaluations et dévaluations unilatérales dans le cadre des marges de fluctuations définies, modifier les mécanismes d'intervention de façon appropriée et contribuer ainsi à préparer et à soutenir la participation ultérieure de tous les Etats membres de l'Union européenne. - Sur la CIG : Dans le cadre de la CIG de 1996, le Sommet européen devrait être axé sur un resserrement des liens de l'Union, le maintien de l'équilibre entre union monétaire et union économique et le développement de nouveaux instruments politiques et de structures institutionnelles destinés à assurer la pérennité de cet équilibre.

Modalités techniques du passage à l'EURO. Livre vert

1995/2115(COS) - 26/10/1995 - Comité économique et social: avis, rapport

Appui à l'action de la Commission visant à faciliter et à réaliser le passage à la monnaie unique; ce passage doit être le plus rapide possible, tout en tenant compte de la capacité du marché à s'adapter au changement sans turbulences et de la nécessité de minimiser les coûts, et pour autant que l'UEM soit mise au service d'une relance de la croissance créatrice d'emplois. Approche pragmatique pour la résolution des problèmes pratiques : directives et réglementations lorsque c'est strictement nécessaire.Nécessité d'envisager la situation dans laquelle viendront à se trouver les pays à dérogation et d'indiquer quelles mesures seront prises pour éviter le risque de perturbations monétaires, et surtout celui de la création d'un fossé infranchissable entre ces pays et ceux qui participeront au système de la monnaie unique.Nécessité d'une application rigoureuse des critères d'admissibilité assortie d'une vision politique; d'éventuelles dérogations de caractère politique ne sont acceptables que si ces "interprétations forcées" des critères ne mettent pas en danger la stabilité future de la monnaie unique. Renforcement du rôle de la Banque Centrale Européenne, à laquelle il faut garantir dans les faits l'indépendance prévue par le Traité. La fixation de la date de début des différentes étapes, et de leur durée, doit se faire au plus vite; une fois établies, elles ne doivent toutefois plus être modifiées; le marché a besoin de certitudes, non d'hypothèses. Les coûts du passage à la monnaie unique doivent être supportés et répartis en suivant les règles du marché, sans interventions qui ne soient réellement nécessaires. Nécessité de créer, le plus rapidement possible, une structure juridique solide qui soutienne la monnaie unique : il faut en particulier garantir que les contrats ne pourront être renégociés et répondre de la validité des taux de conversion sur les marchés mobiliers et des charges, tant européens qu'extraeuropéens. Il faut prendre en compte et protéger les intérêts des consommateurs dans la politique globale du passage à la monnaie unique. En particulier: Le consommateur doit être informé des finalités poursuivies par l'Europe avec l'adoption de la monnaie unique, des bénéfices qui en découleront pour lui et des modalités de passage à la nouvelle monnaie; à cette fin, il faudra un effort conjoint et coordonné de la Commission, des Etats membres et des entreprises, en particulier des banques. Le consommateur devra pouvoir jouir des bénéfices de la monnaie unique au coût le plus bas possible; la Commission et les Etats membres, tout en s'abstenant en principe d'interventions réglementaires, devront veiller attentivement au respect de cette condition. Le consommateur doit pouvoir s'habituer à l'utilisation de la monnaie unique avant même qu'elle entre en vigueur, et contrôler que les taux de conversion sont rigoureusement appliqués; selon la Commission et les organisations de consommateurs, un seul moyen permet d'obtenir ce résultat : la double indication des prix et des montants sur les factures, les documents bancaires et les fiches de salaire. Les entreprises objectent que l'imposition de la double indication peut être à l'origine de coûts supplémentaires, de complications administratives et de difficultés d'organisation; tout en se réservant la possibilité d'approfondir ultérieurement l'examen de la question, le Comité économique et social ne saurait méconnaître le bien-fondé desprincipes qui sous-tendent cette thèse. Compte tenu de la nécessité de respecter les droits du consommateur évoqués au début de ce paragraphe, il faut trouver un équilibre entre ces droits et ceux du reste du marché, en cherchant également des solutions de rechange qui permettent d'atteindre les mêmes buts. Il est nécessaire d'adopter des stratégies efficaces de formation, d'éducation et de communication : En matière de formation, la tâche incombera en cascade à la Commission, aux Etats membres, aux associations sectorielles et aux

différentes entreprises; elle devra dès lors être coordonnée pour éviter une superposition des actions. L'éducation doit être dispensée dans les écoles de tous types et degrés, la monnaie unique étant considérée comme une matière spécifique d'enseignement.